RCS : LYON
Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 03632
Numéro SIREN : 347 726 465
Nom ou dénomination : CEDH - CENTRE D'ENSEIGNEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DE L'HOMEOPATHIE

Ce dépôt a été enregistré le 24/01/2023 sous le numéro de dépôt A2023/003597

CEDH

Centre d'Enseignement et de Développement de l'Homéopathie

Société à responsabilité limitée (à associé unique) au capital de 1 358 000 €

Siège social : 2 rue Charles Baudelaire – 69002 Lyon

347 726 465 R.C.S. Lyon

PROCES VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

DU 16 DECEMBRE 2022

Le 16 décembre 2022, à 10 heures, dans les locaux situés 2, avenue de l'Ouest Lyonnais -69510 Messimy,

- BOIRON,

Société anonyme au capital de 17 545 408 €, dont le siège est 2, avenue de l'Ouest Lyonnais - 69510 Messimy, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 967 504 697,

Représentée par Monsieur Jean-Christophe Bayssat, Directeur Général Délégué ;

Propriétaire de la totalité des 84 875 parts de 16 € composant le capital de la société CEDH, associé unique non gérant de ladite société,

A pris les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour ci-après :

- Constatation de la démission de Madame Léona MEJZROVA de ses fonctions de gérant de la société
- Pouvoirs en vue des formalités

Première décision – Constatation de la démission de Madame Léona MEJZROVA de ses fonctions de gérant de la société

L'Associé unique, après avoir pris connaissance de la lettre de démission remise par Madame Léona MEJZROVA le 15 décembre 2022, constate la démission de Madame Léona MEJZROVA de ses fonctions de gérant de la Société à effet du 15 décembre 2022.

Deuxième décision – Pouvoirs en vue des formalités

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations pour accomplir toutes formalités qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé, après lecture par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Pour BOIRON,

Monsieur Jean-Christophe BAYSSAT

Associé unique